

## Prolongation/Opération de contrôle des structures sanitaires privées à Libreville, Akanda et Owendo

### Au-delà du rapport et des mots



Photo : F.B.E.M

Les manquements dans les prestations des hôpitaux publics ont conduit à ...



Photo : R.H.A

... la prolifération des structures sanitaires privées dont la plupart présente des irrégularités.

Josiane MBANG NGUEMA  
Libreville/Gabon

**Les résultats du contrôle administratif effectué par la commission chargée de l'examen des structures sanitaires privées a révélé que 81 de ces établissements, sur les 121 recensés, présentent des irrégularités. En clair, ces structures ne sont pas en règle avec l'administration publique, et ne sont pas conformes aux normes en vigueur dans le secteur de la santé. Un constat amer qui n'est cependant pas nouveau et soulève des interrogations quant à la capacité du gouvernement à véritablement sévir cette fois-ci.**

**LA** nouvelle campagne de contrôle des structures sanitaires privées va-t-elle permettre de mettre fin aux dérives et scandales enregistrés dans certains de ces établissements ? C'est l'une

des principales interrogations, au regard du rapport accablant remis à la ministre d'Etat chargée de la Santé, Denise Mekam'ne Edzidzie, par la commission chargée de l'examen de la situation des structures sanitaires privées, le 21 décembre 2018.

En effet, le rapport en question, indiquant les résultats du contrôle administratif effectué par la commission susmentionnée, a révélé que 81 de ces établissements dans les communes de Libreville, d'Owendo et d'Akanda présentent des irrégularités. Autrement dit, plus de la moitié des structures sanitaires privées ne sont pas en règle avec l'administration publique, et ne sont pas conformes aux normes en vigueur dans le secteur de la santé dans notre pays.

*« Nous constatons depuis un certain (...) temps qu'il y a une dérive au niveau des structures sanitaires privées... Et les résultats de ce contrôle sont patents, parce que sur les 121 structures sanitaires que nous avons recensées, nous nous rendons compte que 81 (...) présentent des irrégularités dont 15 nécessitent une fermeture provisoire ou immédiate. Nous avons également constaté beaucoup de praticiens, beaucoup de professionnels de la santé exercent dans le secteur privé sans une autorisation quelconque, et cela met effectivement en doute la véracité de leurs diplômes »,* a restitué le président de ladite commission, Dr Guy-Patrick Obiang Ndong.

**SANS SURPRISE\*** Il faut le dire, les résultats de ces travaux, aussi alarmants soient-ils, ne

constituent en rien une surprise, tant le dossier sur la conformité et les prestations offertes par les cliniques, cabinets médicaux et dispensaires privés s'apparente au mythe de Sisyphe. Malgré les différentes opérations d'assainissement de ces structures sanitaires privées initiées depuis plusieurs années, la fermeture de celles jugées illégales, les amendes infligées et la réouverture de certaines par on ne sait quel tour de passe-passe, en dépit des scandales dus aux pertes de vie humaine, c'est toujours l'éternel recommencement. Pour des raisons inexplicables, les batteries de mesures prises lors d'un Conseil des ministres sont restées lettre morte, et la répression dans ce secteur semble n'avoir jamais fonctionné. Bien au contraire, les établis-

sements sanitaires privés illégaux ont davantage proliféré, mettant en danger la vie des patients qui les fréquentent. Une situation qui a, par ailleurs, impacté négativement l'activité des autres cliniques et cabinets médicaux privés dont la compétence et le professionnalisme sont reconnus. Le gouvernement a donc du pain sur la planche s'il veut aller jusqu'au bout de sa logique, en mettant fin au désordre qui prévaut dans ce secteur sensible, où il se susurre des soupçons de connivence entre promoteurs et certains cadres de l'administration de la santé. Des pratiques répréhensibles que la ministre d'Etat à la Santé est déterminée à combattre. « Bien qu'il y ait eu des initiatives qui sont allées dans ce sens et qui n'ont

pas été suivies, certainement du fait des complicités en interne. Mais cette fois-ci, nous allons être très stricts », a assuré Denise Mekam'ne Edzidzie. Au-delà des mots et des rapports de cette opération qui est prévue pour s'étendre à l'intérieur du pays, la population attend des signaux forts. Et le premier aurait sans doute été, comme l'a souligné notre billet Makaya du 24 décembre 2018, de communiquer les noms des 15 structures sanitaires privées qui doivent être fermées. Cela éviterait ainsi aux personnes malades de se rendre dans ces établissements "de la mort" pour des soins, et sans doute de perdre leurs vies. Au demeurant, c'est au pied du mur que le gouvernement sera jugé.



Photo : Prissilla Moussavou Mouily/ L'Union

L'opération de contrôle des établissements sanitaires privés vise à protéger les vies des patients.



Photo : Abel Eyeghe/ L'Union

Le ministre d'Etat à la santé Denise Mekam'ne a reçu le rapport du secrétaire général, Dr Guy-Patrick Obiang.